



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

**Secteur 'La cotelette' - participation pour voirie et réseaux :
acquisition de l'emprise de la voirie et du bassin d'orage -
convention de servitude de passage de réseaux d'assainissement
eaux pluviales**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2003

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal du 19 mai 2003 a délibéré sur le principe d'une participation pour voie nouvelle et réseaux dans le secteur de la Côtelette.

La réalisation de ces travaux nécessite :

- 1 - l'acquisition des terrains nécessaires :
 - a) à l'élargissement du chemin rural existant pour une surface de 1883 m² prélevée sur les parcelles IW n° 122 et 165
 - b) à la réalisation du bassin d'orage sur la parcelle IW n° 119 pour une surface de 1200 m².

Les surfaces définitives seront déterminées après bornage par un géomètre.

- 2 - l'établissement d'une convention de servitude de passage du réseau assainissement sur les parcelles IW n° 122 - 165 et 119 entre le réseau public et le bassin d'orage

- 3 - la création d'un droit d'accès jusqu'au bassin d'orage à partir de la rue de Cholette

Le montant de ces cessions et servitudes est estimé à 17 205.50 euros, conformément à l'avis du Domaine

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser les acquisitions décrites ci-dessus ;
- approuver la convention de servitude de passage de réseaux d'assainissement – eaux pluviales aux conditions exposées ci-dessus ;
- dire que la présente délibération, par laquelle se trouve précisé le montant des cessions et servitudes, annule et remplace la délibération du 10 octobre 2003 portant sur le même objet ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié et la convention de servitude à intervenir.
- imputer la dépense résultant de la présente décision au budget de l'exercice correspondant, chapitre 21-8241, articles 2111 et 2112.

Tous les frais afférents à ces acquisitions et servitudes seront imputés au budget 2004

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER